



Fédération des Hautes-Pyrénées

TARBES, le 17 mars 2017

Olivier MONTEIL

Conseiller Régional d'Occitanie

Secrétaire Départemental FN 65

@Olivier_Monteil

Objet : célébrations du 19 mars 1962

Madame, monsieur le maire,

En France depuis 2012, la célébration du cessez-le-feu du 19 mars 1962 est devenue une date de cérémonie officielle par la loi n° 2012-1361 du 6 décembre 2012.

Promue sous la pression politique de la Gauche la plus extrême et défendue par une unique association d'anciens combattants, elle-même politiquement très marquée, cette loi institue une « journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc ».

Mais le 19 mars 1962, devenue fête nationale algérienne « de la victoire », est tout sauf un hommage aux victimes de la guerre d'Algérie.

En effet, le cessez-le-feu signé 19 mars 1962 entre l'Etat français et le groupe terroriste FLN n'a d'abord été respecté que par l'armée française, qui du coup ne défendait plus les civils. Mais le FLN, pourtant largement vaincu militairement sur le terrain, loin de respecter le cessez-le-feu, a déchainé dès lors sur tout le territoire une vague de terreur telle qu'il y eu plus de morts civils en 3 mois qu'en 7 années de guerre : des milliers de civils pieds noirs, hommes, femmes et enfants, ont été pourchassés, capturés, violés, égorgés, massacrés (plus de 3 000 Européens tués ou disparus pour la seule journée du 05 juillet 1962 à Oran !) ; des dizaines de milliers de harkis, considérés comme des traîtres par le FLN parce qu'ils avaient servi la France, ont été tués avec leurs familles dans d'atroces supplices : tortures, émasculations, viols, égorgements, dépeçages, éventrations...la barbarie islamiste d'aujourd'hui n'a rien à envier aux atrocités commises par le FLN entre mars et août 1962.

Les témoignages du déferlement de haine et de cruauté du FLN à l'encontre de nos frères harkis sont innombrables et insoutenables. Les comptes rendus officiels, tels que celui du sous-préfet d'Abkou en Kabylie, détaillent avec précisions les exactions commises et ne sont pas contestables.

Les estimations actuelles font état de 75 000 à 150 000 morts harkis, hommes, femmes et enfants. Un véritable génocide et crime de guerre, aujourd'hui encore resté impuni !

Par simple respect pour la mémoire des victimes, civiles et militaires, de ces massacres de masse, il est impossible de faire du 19 mars 1962 une date commémorative de quoi que ce soit.

L'injure à la mémoire des nôtres est trop forte.

Touché personnellement, à la fois en tant que fils de rapatrié moi-même et en tant qu'officier de l'armée française durant près de trente ans au service de nos trois couleurs, je ne peux ressentir la célébration du 19 mars que comme un véritable affront à ceux qui sont morts après cette date funeste, à ceux qui se sont sacrifiés pour leur patrie d'adoption et qui n'ont reçu en retour qu'indifférence et abandon au milieu des pires atrocités.

Le décret d'application de la loi du 06 décembre 2012 n'impose qu'aux villes-Préfectures de chaque département le soin d'organiser cette « célébration ».

Toutes les autres communes de notre département ne sont nullement tenues par la loi de se prêter à cette offense.

Madame, monsieur le maire, après l'odieuse offense faite à la France par un candidat à l'élection présidentielle qui a osé qualifier l'œuvre française de nos médecins, instituteurs, ouvriers ou bâtisseurs en Algérie de « crime contre l'humanité », songez avant d'organiser une telle « célébration » à ce que vous allez célébrer.

Car vous célébrerez, peut-être sans le savoir, le point de départ d'un massacre de masse terrible, pour le coup un véritable crime contre l'humanité contre des populations à raison de leur origine...et de leur fidélité à la France.

Je vous prie d'agréer, madame, monsieur le maire, l'assurance de ma sincère et meilleure considération.

Bien cordialement,

Olivier MONTEIL
Chevalier de la Légion d'honneur
Croix de la valeur Militaire
Croix du Combattant
Médaille d'or de la défense nationale

